

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 08

Mesdames, Messieurs, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Agnès LERIS, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE,

Absents excusés : Laurence CASTELNAU, Catherine LACAZE a donné pouvoir à Nathalie RICARD et Michel MAROT a donné pouvoir à Joseline COURNEDE

Olivier FRAYSSINET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025,
 - Décision par délégation n°1,
- Demande fonds de Concours à la communauté de communes,
- Sécurisation de la traversée du village et du carrefour RD26 / RD22 et achat de panneaux de signalisation,
 - Lancement des travaux énergétiques mairie,
 - Convention avec le Département,
 - Suivi des dossiers en cours,
 - Informations des commissions,
 - Informations diverses,
 - Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Décisions par délégation.

Augmentation du loyer du logement numéro 1 du presbytère.

Ce dernier va passer de 412,38 € à 418,15 € à partir du 01/07/25 (+1,4%).

Demande fonds de Concours Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne octroi un fonds de concours sur la mandature 2020-2026 de 20 000 €.

A ce jour la collectivité a obtenu une aide financière de :

- 4 718,59 € pour le remplacement des fenêtres du presbytère,
- 8 656,00 € pour la mise aux normes électriques de l'Eglise

Il reste donc à percevoir la somme de 6 625,41 €. Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter la Communauté pour le solde du fonds de concours sur le dossier installations des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle « Le Préau ». Approuvé à l'unanimité.

Sécurisation de la traversée du village et du carrefour RD26 / RD22 et achat de panneaux de signalisation.

* Sécurisation carrefour R.D22 et R.D26 (Croix de Beuzac) -> croisement route de Lalbenque - Cremps et Escamps.

Le Département propose de débroussailler les abords de ce croisement afin d'améliorer la visibilité.

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

* Sécurisation de la traversée du village RD 26 et achat de panneaux de signalisation.

Un rendez-vous a eu lieu le 18 juin avec les services voirie du Département : il a été proposé la mise en place d'un STOP à la mairie ainsi qu'un mini rond-point à plat dans le village avec des panneaux cédez le passage au niveau des 4 routes.

Après débats et réflexions, le Conseil Municipal préférerait :

- un feu de récompense à la mairie plutôt qu'un STOP,
- mini rond-point à plat dans le village,
- du côté de Concots, soit un feu de récompense si la configuration le permet, sinon une limitation de vitesse à 30 km/h qui pourrait être prolongée sur toute la traversée du village.
- déplacement des panneaux « entrée en agglomération » sur la Route du Centre-Bourg et sur la route des Fournets (lieu à définir avec le Département)
- implantation d'un nouveau panneau « entrée en agglomération » sur la route du « Mas de Vinel » et un panneau « cédez le passage » sera mis sur la descente de la Route de Beuzac (côté Cremps).

Concernant l'achat de panneaux, 2 entreprises seront sollicitées pour des devis.

Convention avec le Département.

Il a lieu de préciser les modalités d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés ou présents sur le domaine public routier départemental de la commune de Cremps en agglomération comme suit :

Tâches d'entretien et d'exploitation	Exécution et règlement de la dépense à la charge de	
	Département	Commune de CREMPS.
CHAUSSÉES		
Entretien courant (état de la couche de roulement dans le cadre de l'entretien normal)	X	
Balayage (hors reprise couche de roulement)		X
Entretien des bordures de trottoirs		X

Couche de surface : largeur chaussée circulée	X	
Entretien des équipements de sécurité (plateau traversant, écluses, balisage...)		X
ACCOTEMENTS - TROTTOIRS		
Entretien courant		X
Fauchage (selon le plan départemental d'entretien des dépendances vertes)		X
TALUS DE DEBLAI		
Gros entretien	X	
Petit entretien relevant de l'entretien courant et du nettoyage.		X
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES et USEES		
Entretien courant et remplacement du système d'assainissement de la chaussée (fossés, grilles, avaloirs, canalisations, caniveaux, regards et tampons etc.)		X
VIABILITÉ HIVERNALE		
Déneigement et salage de la chaussée dans le cadre des niveaux de service fixés par le Département (Cf. Dossier d'organisation de la viabilité hivernale)	X	
Déneigement et salage trottoirs et dépendances		X
SIGNALISATION DE POLICE		
Panneaux E (limites d'agglomération)	X	
Autres panneaux de police		X
SIGNALISATION DE DIRECTION		
Signalisation « bleue », « verte » et « blanche » d'intérêt départemental	X	

Signalisation « blanche » d'intérêt communal ou intercommunale		X
SIGNALISATION HORIZONTALE		
Passages piétons, stationnement, ilots, plateau traversant, chicanes, écluses...		X
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Consommations électriques et maintenance		X
MOBILIER URBAIN		
Signalisation d'information locale		X
Entretien et remplacement		X
PLANTATIONS		
Aménagement, entretien, exploitation, gestion et remplacement réalisés par la commune ou la structure intercommunale (y compris arrosage éventuel)		X

La convention est approuvée à l'unanimité des présents.

Lancement des travaux énergétiques mairie.

DETR demande financière sollicitée 9 335 € : réponse de la Préfecture : le dossier a reçu un avis défavorable (l'enveloppe fournie par l'Etat pour les projets sur le département du Lot a été épuisée). Suite aux conseils émis par la Préfète et du Secrétaire Général : « la collectivité peut commencer les travaux et ils feront en sorte de soutenir notre projet en 2026 : le dossier sera inscrit dans les prévisions 2026 ». Territoire d'énergie Lot s'occupe du dossier.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy propose la possibilité d'une isolation au plafond en laine de mouton.

Récupérateur d'eau pluviale : devis reçu 942 € (cruche de 300 L) de Sud Gouttières 46. Le conseil souhaite un récupérateur plus simple et moins onéreux.

Suivi des dossiers en cours.

Panneaux photovoltaïques : Pour rappel le devis des panneaux solaires de l'entreprise Technologis s'élève à 16 144 € TTC avec une garantie de 5 ans pour l'onduleur et 30 ans pour les panneaux solaires (validé lors du Conseil Municipal du 12.06.2025).

Après réflexion une extension de l'onduleur pour 20 ans à raison de 490 € est demandée (validé par le Conseil Municipal ainsi que le contrat de maintenance de 250 euros/an (le nettoyage des panneaux n'est pas compris).

Une grille de protection est nécessaire pour l'onduleur : montant proposé par l'entreprise est de

3 540 €. Le conseil Municipal trouve son coût élève. Il va solliciter d'autres entreprises.

Accompagnateur de bus scolaires.

Suite au rendez-vous avec le service transport de la Région Occitanie il a été évoqué la possibilité de faire appel à un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) des écoles maternelles et primaires publique et privée de Lalbenque qui pourrait se libérer 3/4 d'heures matin et soir.

La Région contacte l'école privée et Mme le Maire prend contact avec Sébastien Nodari, en charge des affaires scolaires de l'école publique de Lalbenque.

Informations des commissions.

Néant.

Informations diverses.

- Chemin du Lac du Fraysse : l'entreprise Imbert a fini le chantier : 4 caniveaux sont installés dans la descente pour évacuer les eaux de pluie. Contact va être pris avec l'entreprise pour un re compactage du chemin.
- Route du Roucal : Il est nécessaire de reboucher quelques trous avec de l'enrobé. Ceci sera fait dès que l'entreprise Banide aura réparé la route.
- Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Un rendez-vous est prévu le 16 juillet avec Mme Linard (propriétaire d'une maison dans le Bourg), Cédric Dupré et Mme le Maire. Après vérification par une entreprise, la fosse septique se situe sur le domaine public. Affaire à suivre
- Mur du Presbytère : le mur s'est éboulé. Patrick Molina remonte le mur petit à petit. Il souhaite la mise d'une clôture brise vue sur celui-ci. Devis Ets Castelnau : 388.09 €. Accepté par le conseil Municipal.
- Socotec : cette entreprise a procédé à la vérification électrique des bâtiments communaux : 2 petites observations à la salle des fêtes et au Préau.
- Socotec : devis pour la vérification électrique de la conformité de l'Eglise : 108 € TTC

Questions diverses.

- Espaces Poubelles des Fournets et de La Pouzeraque : des devis vont être demandés pour une remise en état de l'espace castiné.
- Chemin des Fournets : le chemin des Fournets présente des problèmes de ruissellement. A voir avec une entreprise.
- Mairie : Deux paires de volets de la Mairie sont en très mauvais état, des devis sont demandés.
- Terrain de pétanque : Les travaux du terrain de pétanque seront finis pour la fête à Cremps.
- Demande miroir Route du Combal : Contact sera pris avec le service voirie de la Communauté de Communes.

Il est 23h, la séance est levée.

Nathalie RICARD
Le Maire



Olivier FRAYSSINET
Secrétaire de séance.

